
**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV
AXA EUROPE ACTIONS (C-FR0000170243/D-FR0000170250)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

Puteaux, le 3 décembre 2020.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de la SICAV AXA Europe Actions, OPCVM nourricier du compartiment de la SICAV AXA World Funds : AXA World Funds- Framlington Europe.

A compter du 9 décembre 2020 (date de prise d'effet), le prospectus de votre OPCVM et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICIs ») tiendront compte d'une nouvelle durée minimum de placement recommandée fixée à 5 ans au lieu de 8 ans.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce changement ne constitue pas une mutation et ne requiert pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part. **Il est précisé que la stratégie d'investissement reste la même et que l'objectif de gestion recherché par notre équipe de gestion n'est pas modifié.**

Parallèlement à cette modification, il est à noter que nous avons :

- Indiqué à la rubrique « Stratégie d'investissement » du prospectus que *« Le Compartiment est géré de manière active. Son objectif est de saisir les opportunités sur les marchés actions européens, en investissant principalement dans des actions de sociétés faisant partie de l'univers de l'indice de référence MSCI Europe Total Return Net (l'« Indice de Référence »). Dans le cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire Financier dispose d'un large pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille du Compartiment et peut prendre, en fonction de ses convictions d'investissement, des positions fortement surpondérées et sous-pondérées sur les pays, les secteurs ou les sociétés par rapport à la composition de l'Indice de Référence et/ou prendre une exposition sur des sociétés, pays ou secteurs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de Référence, bien que les composants de l'Indice de Référence soient généralement représentatifs du portefeuille du Compartiment. Ainsi, l'écart avec l'Indice de Référence peut s'avérer significatif »* en conformité avec ce qui est déjà précisé dans le DICl ;
- mis à jour de les règles d'évaluation des actifs figurant dans le prospectus quant à la valorisation des actions non cotées.

L'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publiés sur notre site internet à l'adresse suivante : client@axa-im.com dès le 9 décembre prochain.

Les documents d'informations relatifs à l'OPCVM Maître AXA World Funds – Framlington Europe, un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois AXA World Funds, agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise, sont disponibles auprès de :

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.
49, Avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg
ou sont disponibles sur le site : www.axa-im.com

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Gestionnaire Administratif par délégation